

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

25381841

Déposé
23-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477485567

Nom(en entier) : **BRAIN E-LOG**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Boulevard de la Technicité(H-G) 1A
: 7110 La Louvière**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS

D'un procès-verbal dressé par **Edouard-Jean NAVEZ**, notaire associé à la résidence de Grez-Doiceau, exerçant sa fonction dans la SRL « My Not – Société notariale », ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Allée du Bois de Bercuit, 14 le 01.12.2025, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée de la société « BRAIN E-LOG » ayant son siège à 7110 La Louvière (Boussoit), Boulevard de la Technicité(H-G) 1A, dont le numéro d'entreprise est le BE0477.485.567 a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

L'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide à l'unanimité d'apporter les rectifications des erreurs matérielles suivantes qui se sont glissées dans le procès-verbal de l'assemblée générale reçu par le notaire Edouard-Jean NAVEZ, soussigné, le 6 novembre 2023, étant entendu que les rectifications apportées prennent effet rétroactivement à la date dudit procès-verbal, à savoir le 6 novembre 2023, et que toutes les autres décisions et mentions reprises audit acte restent inchangées :

a) La démission des administrateurs (anciennement les gérants) en fonction avant l'assemblée du 6 novembre 2023, à savoir :

- la société à responsabilité CORVEST, précitée ;
 - la société à responsabilité limitée Maksor, précitée ;
 - la société à responsabilité limitée XMP Consulting, précitée ;
- doit être considérée comme non avenue. Ils demeurent administrateurs pour une durée illimitée.

b) Corrélativement, la nomination de Messieurs Florent Roskam et Mathieu Pichelin en qualité d'administrateurs de la société, doit également être considérée comme non avenue.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de ses fonctions d'administrateur de la société à responsabilité **CORVEST**, précitée, à compter du 15 juillet 2025.

La décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait analytique conforme,
Edouard-Jean NAVEZ, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition *conforme délivrée avant enregistrement conformément à l'article 173-1 bis du code des droits d'enregistrement* du procès-verbal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").